Département du Pas-de-Calais

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 1er juin 2023



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY DU 30 MAI 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le trente mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents: M.M. TERLAT Yves - MOREN Michèle - DANCOISNE Albert -- GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice - DERISBOURG Alexandre - DELATTRE Adélaïde - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - THUMEREL Philippe - ROBIDET Didier - DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle - DESCAMPS Magalie - TAILLEZ Louisette - KUSNIREK David - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

<u>Etaient excusés</u>: M.M. SOLTYS Arlette (pouvoir à Yves TERLAT) - CHRISTMANN Chantal (pouvoir à Jean-Claude HOFFMANN) - CAMPEL Pascal (pouvoir à Philippe SEWERYN)

Étaient absents: M.M. DUPAYAGE Angèle - FROISSART Pascal

ବ୍ୟ ବ୍ୟ ବ୍ୟ ବ୍ୟ

La séance ouverte, Madame Martine DEMEYERE est désignée secrétaire de séance et fait l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

1) Installation d'une conseillère municipale

Monsieur Daniel MATTEI ayant renoncé à entrer au Conseil Municipal, Madame Magalie DESCAMPS est installée dans sa fonction de conseillère municipale en remplacement de Madame Astrid BEAUCOURT, démissionnaire.

Monsieur le Maire la félicite et lui souhaite la bienvenue au Conseil Municipal.

2) Election d'une adjointe au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'élection d'une femme adjointe (afin de respecter la règle de parité) doit être réalisée suite à l'acceptation de la démission de Madame Astrid BEAUCOURT par le Préfet. Après avoir remercié Madame Astrid BEAUCOURT pour ses activités d'adjointe aux finances et projets, Monsieur le Maire appelle les candidatures à se faire connaître.

Madame Michèle MOREN, présidente du groupe de l'Union Annaysienne, présente la candidature de Adélaïde DELATTRE au poste d'adjointe au maire. Le Conseil procède au vote à bulletin secret. Les membres du bureau de vote sont Monsieur le Maire, président, Monsieur DERISBOURG, benjamin de l'assemblée et Monsieur GAPENNE, doyen. Ils procèdent ensuite au dépouillement.

Madame Adélaïde DELATTRE est élue adjointe au Maire avec 18 voix pour et 7 bulletins blancs. Monsieur le Maire la félicite et lui remet son écharpe. Il précise que Madame Adélaïde DELATTRE sera en charge de la délégation petite enfance et parentalité, enfance, et jeunesse. En complément, Monsieur Didier ROBIDET est désigné Conseiller Délégué aux sports. Quant aux finances et projets, cette délégation est confiée à Monsieur Alexandre DERISBOURG, à compter de ce jour.

3) Redevance scolaire pour l'année 2022-2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'appliquer le taux de la redevance scolaire à 120,00€ pour l'année scolaire 2022-2023.

Madame Arlette CORTES interroge sur le nombre d'enfants concernés, Monsieur Albert DANCOISNE répond qu'il n'a pas les chiffres précis à cet instant mais qu'il pourra les transmettre lors du prochain Conseil.

* * * * * * * * *

La séance est interrompue à 18h27 pour laisser place à l'intervention de Monsieur Franck Grimonprez, fondateur de Log's, entreprise spécialisée dans la prestation logistique et de Madame Dominique CHASTAGNOL, Directrice Immobilier, accompagnée du Directeur juridique, venus présenter leurs projets sur le site de Nortanking ; ils sont en effet entrés au capital de Nortanking et sont maintenant associés de Monsieur QUENELLE, PDG.

Le premier projet consiste à restructurer et revitaliser le site Nortanking avec l'objectif de continuer à faire tourner les cuves et de pérenniser l'activité en développant l'hydrocarbure tout en proposant un niveau de certification environnementale élevé.

Le second projet vise à s'agrandir et évoluer en démantelant le site de stockage d'hydrocarbures en faisant disparaître le classement SEVESO pour installer une activité de logistique et d'implantation d'entreprises qui profiterait à la fois des accès fluviaux par les quais et des accès routiers par le rond-point de l'Arc de Triomphe. La surface du bâtiment s'étendrait sur 60 000 m2 et pourrait accueillir une zone d'activité de petites et moyennes entreprises, en plus de l'activité logistique. Jusqu'à 300 emplois pourront être créés, le tout dans un site respectueux de l'environnement (plantation d'arbres, verdure, bassins, réutilisation des eaux pluviales, voies de mobilité douces...).

A l'issue de cette présentation, un temps d'échange a lieu entre les membres du Conseil et les intervenants.

Les questions portent pour partie sur l'emprise sur des terres agricoles et sur le flux de camions routiers, sur ce point il est répondu qu'une étude d'impact sera réalisée mais que l'attrait du site est de privilégier le transport fluvial afin d'éviter l'augmentation du trafic routier.

Majoritairement, les élus apprécient une sortie possible du périmètre SEVESO qui fait craindre pour les populations alentour un accident de type industriel. Les élus devront se prononcer sur le projet au fur et à mesure de son avancée et lors de la présentation au Conseil de juin du PADD dans le cadre de la procédure de révision du PLU.

La séance reprend à 19h47

* * * * * * * * *

4) Admission en créance éteinte

La Commune d'Annay a été saisie, par courrier en date du 24 mars 2023, par Monsieur Valéry WIMETZ, comptable public, afin de proposer au conseil municipal d'annuler les créances éteintes datant de 2021.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler les créances éteintes pour la somme de 589,83€. Un mandat sera émis à l'article 6542 du budget communal.

5) Admission en non valeurs de créances irrécouvrables

Monsieur le Trésorier municipal a informé la Commune en date du 20 mars 2023 que des créances sont irrécouvrables, les redevables étant décédés, insolvables ou le seuil minimum de poursuite non atteint.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables datant de 2019 à 2022 pour un montant de 727,77€.

6) Apurement déficits régies

Suite au nouveau régime de Responsabilité des Gestionnaires Publics entré en vigueur depuis le 1er janvier 2023, visant à limiter la responsabilité des régisseurs, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de permettre au Maire de procéder à l'apurement des déficits de régies pour toutes les erreurs n'impliquant pas la gestion des régisseurs et dans la limite de 50€.

7) <u>Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023</u>

Dans le cadre de l'instruction M14, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits.

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité, les transferts détaillés ci-dessous :

Section de	fonctionnement
Dénenses :	 !

<u>Dépenses</u> :	
Chapitre 023 - 023 Virement à la section d'investissement	+ 51 536,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	
Article 6811 – Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	+ 9 953,00 €
et corporelles	
<u>Chapitre 66 - Charges financières</u>	
Article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+ 6 000,00 €
Recettes :	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Article 7411 - Dotation forfaitaire	+ 8 812,00 €
Article 74121 - Dotation de solidarité rurale	+15 732,00 €
Article 74127 - Dotation nationale de péréquation	+ 3 906,00 €
Article 7478 - Participations autres organismes	+ 29 539,00 €
Article 7478 - Participations autres organismes	+ 9 500,00 €
Section d'Investissement	
<u>Dépenses</u> :	
<u>Opération 900000004 - Réparations écoles</u>	
Article 2031- Frais d'études	+51 489,00 €
Opération 900000002- Aménagement de l'étang communal et abords	
Article 2181 – Installations générales, agencements	+10 000,00 €
Recettes:	
<u>Opération financière</u>	
<u>Chapitre 021</u> - Virement de la section de fonctionnement	+ 51 536,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Article 28031 - Frais d'études	+2 545,00 €
Article 281312 - Bâtiments scolaires	+ 6 233,00 €
Article 281532 - Réseaux d'assainissement	+ 1 175,00 €

Monsieur David KUSNIREK demande si l'association de l'Ablette a participé financièrement à l'opération d'Aménagement de l'étang communal, d'un montant de 10 000€, indiquée à l'Article 2181 du budget ci-dessus. Monsieur le Maire répond que, oui, un geste de 3 000€ sera fait par l'association pour participer à l'installation d'une pompe. Monsieur Dominique LABALETTE interroge sur l'origine des fonds puisés dans la section de fonctionnement. Monsieur le Maire explique que les recettes perçues par la commune apparaissent dans la section de fonctionnement et elles sont transférées en section d'investissement pour augmenter l'excédent.

Pour: 19

Contre: 6 (MM. TAILLEZ - CAMPEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)

Abstention: 0

8) <u>Aide financière pour participation aux Championnats de France de Tir à l'Arc</u>

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'accorder une aide exceptionnelle de 200 € pour Théa à Monsieur et Madame LEMOINE - AMELOT dans le cadre de sa participation aux Championnats de France de Tir à l'Arc qui se sont déroulés les 27 et 28 mai 2023 à AZAY-SUR-CHER.

Monsieur Philippe SEWERYN sollicite que soit précisé que son frère a été mis à l'honneur récemment. Monsieur le Maire signale, effectivement, que le jeune Elio a reçu, lors d'une manifestation en Préfecture, à l'occasion de la journée de la résistance mettant à l'honneur plusieurs jeunes, une lettre de félicitation de Monsieur le préfet pour ses années en qualité de porte-drapeau du Souvenir Français et le félicite.

9) Cession parcelle cadastrée AH380

L'assemblée a autorisé, à la majorité, la cession de la parcelle AH380 à l'entreprise NORTANKING pour une superficie totale de 1 127 m2, au prix fixé par France Domaines, soit 4 751 € HT.

Pour: 23
Contre: 0

Abstention: 2 (MM. KUSNIREK - CORTES)

10) Solde de subvention aux associations pour 2023

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le versement du solde de subventions 2023 aux associations comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
Tarin des Aulnes	125,00 €
Amicale des Communaux	500,00€
Souvenir français	125,00€
Jardins d'Annay	150,00€
Mémoire et Racines	150,00€
Compagnie de l'Artois	750,00 €
Club de l'Amitié	130,00 €
Anciens combattants	80,00€
APE Péri Curie	100,00 €
Médaillés du travail	220,00 €
Harmonie la Renaissance	2 000,00 €
Ecole de Musique	2 000,00 €
Fan Club Claude Arena	125,00 €
Club Féminin	200,00 €
Amicale Laïque	500,00 €

(Monsieur Albert DANCOISNE pour l'Amicale Laïque, Monsieur SEWERYN, pour l'Harmonie la Renaissance et le Souvenir Français, n'ont pas participé au vote)

11) Solde de subvention aux clubs sportifs pour 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le versement du solde de subventions 2023 aux associations sportives comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
Football Club Annaysien	3 000,00 €
Annay Disc Golf	325,00 €
Ayama	250,00€
Boxing Club Annay	562,50 €
Cyclo Club	400,00€
Ideal Pétanque	425,00€

(Monsieur THUMERELLE, pour l'Idéal Pétanque, Monsieur ROBIDET et Madame ECAILLET, pour le Boxing club, n'ont pas participé au vote)

Divers :

Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil Municipal sera consacré à la désignation des délégués des conseils municipaux le 9 juin en vue des élections sénatoriales du 24 septembre et propose que le supplément de « La vie Annaysienne » retranscrive ces deux conseils dans une parution après le 9 juin. La communication de l'expression des groupes politiques peut donc être prolongée jusqu'au 14 juin.

Monsieur le Maire répond à plusieurs interrogations ou remarques de Monsieur Dominique LABALETTE : Où en est le projet Lidl ? Nous sommes toujours dans l'attente.

Le renouvellement du contrat avec la Vie active concerne quels secteurs ? et pouvons-nous les appeler directement ? Cela concerne surtout la Cité Leclerc et le Maresquai. Les services techniques de la commune sont les interlocuteurs de l'association. Les administrés ne peuvent faire appel directement à un prestataire municipal, ils doivent s'adresser à la mairie.

Y a-t-il un problème de matériel ou de moyens pour l'entretien des espaces verts ? Une machine est effectivement hors service, la commande est en cours pour le remplacement de celle-ci.

Les parcelles Lidl et Nexity (Bois des Mottes) sont déjà couvertes d'herbes atteignant 1 mètre, est ce à la commune de gérer ? C'est à Lidl et Nexity qu'il faut s'adresser. La commune a déjà relayé des demandes dans ce sens, elle les renouvèlera au nom du Conseil Municipal.

Concernant la Gare d'eau, y a-t-il des actions prévues en associant la population? Le travail continue, Monsieur DANCOISNE prépare un texte pour réinterroger l'ensemble des autorités. Le sous-préfet continue de réunir les autorités lors d'un Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) consacré à la Gare d'eau et a demandé aux propriétaires des terrains pollués d'exposer lors du prochain CLAP leur situation, leurs enjeux et leurs intérêts dans cette affaire. Entre autres, la commune s'oppose toujours à l'installation de l'entreprise Ecoterre sur le site.

Monsieur LABALETTE fait remarquer que selon lui, Monsieur Dupont avait fait un courrier au sous-préfet pour devancer la décision qui allait être prise et dépolluer le site. Sandrine LEROY explique que Monsieur le sous-préfet a mis à l'écart le sujet car l'entreprise proposée par Monsieur Dupont n'apportait pas toutes les garanties nécessaires sur l'évacuation et le traitement des déchets.

Monsieur LABALETTE demande si une pétition pourrait être faite contre la non-exécution des arrêtés préfectoraux? et insiste sur son souhait de ne pas voir « le soufflet retomber » dans les actions menées. Monsieur le Maire répond que c'est effectivement envisageable mais suggère, au-delà des pétitions, une re-démonstration de « ras-le-bol » collectif et il précise que le soufflet ne retombe pas, que les actions sont toujours en cours mais que les enquêtes judiciaires prennent aussi du temps.

Monsieur David KUSNIREK a vu dans la presse et sur les réseaux sociaux qu'une sape ou un tunnel aurait été découvert sur le chantier de la salle de sport et demande plus d'informations. Monsieur le Maire précise que nous venons de recevoir les rapports des études géotechniques, qu'il s'agit en réalité d'une ancienne carrière de craie qui servait à l'amendement des sols, que la cavité de 15m3 sera prochainement comblée et qu'un devis concernant le coût de ce comblement est en cours. Monsieur Dominique LABALETTE demande s'il existe d'autres risques, Sandrine LEROY répond que des études de sols ont été réalisées par des géotechniciens et, que comme pour les particuliers, les actes notariés indiquent que sur notre secteur il y a des risques de sapes de guerre ou cavités liées aux activités minières passées.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 20h14

Martine DEMEYERE, Secrétaire **Yves TERLAT**, Maire